

L'économie

primes d'assurance, ils ont maintenu leurs conventions collectives, ils ont maintenu leurs demandes d'augmentations salariales en disant que cela, c'était l'assurance-chômage, une autre affaire, notre régime d'assurance. Alors s'il y a moins de chômeurs, nos primes diminuent et s'il y en a plus, nos primes augmentent, c'est aussi simple que cela, cela n'a rien à voir avec les 6 et 5 p. 100. Et en fait, l'honorable député dit aujourd'hui qu'on a augmenté les primes de 40 p. 100. Ce qu'il oublie de souligner, c'est que le gouvernement du Canada vient d'absorber quand il dit cela 60 p. 100 de cette augmentation, c'est-à-dire que tous les contribuables canadiens acceptent de contribuer, le gouvernement emprunte, en fait c'est ce qui se produit, on n'a pas augmenté les taxes, le gouvernement va aller emprunter un milliard de dollars pour venir en aide justement aux entreprises et aux travailleurs afin qu'ils n'aient qu'à payer 40 p. 100 et non pas 100 p. 100 comme le programme d'assurance-chômage y pourvoierait. Je l'ai dit tantôt, la commission d'assurance-chômage où siègent les représentants du patronat et des travailleurs a recommandé exactement l'augmentation que j'ai mise en œuvre. Je pense donc que c'est là une question d'équité. L'honorable député parle de justice sociale, en voilà un bel exemple de justice sociale, ceux qui travaillent partagent avec ceux qui ne travaillent pas et, deuxièmement, le gouvernement en plus intervient pour absorber 60 p. 100 des coûts de cette augmentation, alors que si on appliquait la loi d'une façon stricte ce sont les employeurs qui seraient obligés de le porter à l'heure actuelle.

[Traduction]

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances (M. Lalonde). Il a déclaré qu'il donnait son appui aux mesures des deux autres budgets relatives à l'impôt sur le revenu, dont il n'a pas parlé dans son nouveau budget. Plusieurs de ces mesures sont fondées sur le principe de l'imposition du revenu estimatif, principe que les Canadiens jugent inadmissible. Ainsi, le ministre n'a pas parlé de l'imposition des réserves de gains en capital, alors que dans bien des cas, surtout dans les régions agricoles avec lesquelles il a évoqué ses liens, les agriculteurs doivent payer des impôts sur de l'argent qu'ils n'ont pas en main. A-t-il laissé entendre qu'il est en faveur des mesures dont il n'a pas parlé, qu'il approuve l'imposition du revenu estimatif ou de gains qui n'ont pas été réalisés?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, le député parle de budget. Ce n'est pas un exposé budgétaire que j'ai fait aujourd'hui.

• (1800)

SANCTION ROYALE*[Français]*

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le vice-président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Bill C-201, modifiant la loi établissant des jours fériés

Bill C-127, modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois—Chapitre 125.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je ne veux pour le moment que me réserver le droit d'invoquer le Règlement. Nous sommes en train de discuter avec le leader parlementaire du gouvernement au sujet des délibérations de demain. Nous avons conclu une entente à laquelle, à notre avis, on est loin d'avoir satisfait ce soir. Le leader du gouvernement va s'entretenir avec le ministre des Finances (M. Lalonde) au cours de la soirée et me donnera une réponse demain au sujet des Affaires courantes. Je n'ai pas l'intention de soulever la question ce soir. Mais si nos pourparlers ne mènent à rien, j'invoquerai le Règlement dès que la Chambre reprendra ses travaux demain.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)